

PRY DE L'ABONNEMENT

Table with 2 columns: Duration (Un an, Six mois, Trois mois) and Price (8 00, 5 00, 3 00). Includes note: L'abonnement est strictement payable d'avance.

L'ÉLECTEUR JOURNAL DU MATIN

TARIFS DES ANNONCES

Table with 2 columns: Type of advertisement (Première insertion, etc.) and Rate (0 15, 0 05, etc.).

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

BELLEAU & Cie., administrateurs. BUREAUX: Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

ULRIC BARTHE, rédacteur.

L'ÉLECTEUR

QUEBEC, 5 JUIN 1891

SIR JOHN

Quelques rares intervalles d'amélioration passagers, sommeil presque continu, faiblesse extrême, aucun espoir de retour à la santé, voilà à quoi se réduisent les derniers bulletins d'Ernest Cliffe. Sir John s'éteint lentement, sa mort n'est qu'une question de temps. Les battements du cœur sont à peine perceptibles par moment, et les médecins craignent qu'ils ne cessent tout à coup.

Ernest Cliffe, 4 juin, 7 h. m. — Sir John a passé la nuit sans changement dans son état. Il a pris de la nourriture aux intervalles ordinaires, et il a bien dormi. Ses forces restent au même point qu'hier. Sa respiration est de 30 à la minute, et le pouls marque 106, avec les mêmes caractères que durant les deux jours derniers.

R. W. POWELL, M. D. Ernest Cliffe, 11 h. 15 m. — Sir John a passé une nuit sans changement dans son état. Il a pris de la nourriture aux intervalles ordinaires, et il a bien dormi. Ses forces restent au même point qu'hier. Sa respiration est de 30 à la minute, et le pouls marque 106, avec les mêmes caractères que durant les deux jours derniers.

R. W. POWELL, M. D. Ernest Cliffe, 4 juin, 6 h. p. m. — Sir John a bien dormi; il est beaucoup mieux et plus fort en s'éveillant. Les médecins tiendront une consultation dans une demi-heure.

Ernest Cliffe, 6 h. 45 p. m. — Sir John a été durant la journée dans un état de faiblesse continue causé par l'action débilitante du cœur. Cet après-midi, il est devenu évidemment plus conscient, et cet état a duré plus de deux heures.

(Signé) R. W. POWELL, M. D. Ernest Cliffe, 9 h. p. m. — Aucun changement dans l'état de Sir John durant la journée. Il repose tranquillement dans le moment.

10 h. p. m. — Sir John repose tranquille et est en état de somnolence. Les médecins viennent justement de sortir pour consultation.

UN INCIDENT EXPLIQUÉ

Ceux qui lisent assidûment notre feuille doivent nous rendre le témoignage que nous étions bien renseignés sur ce qui se passe depuis le commencement de la session dans les cercles politiques. L'évolution qui se fait en ce moment dans le parti ministériel a été annoncée dans nos colonnes, souvent dans des termes qui ont pu paraître un peu hardis. Ainsi, dans notre numéro du 18 mai, nous insérions la dépêche suivante: «Ottawa, 18 mai. — On affirme ici dans les cercles politiques que Sir John a donné sa démission comme chef du parti conservateur.»

Cette nouvelle a causé dans le temps une certaine surprise. Nos adversaires ont affecté de la prendre pour une invention de notre côté. Le Courrier du Canada en faisait des gorges-chaudes, et nous lançait des tirades de ce genre: «TROP DE SOLICITUDE L'Électeur, plein de sollicitude pour le salut de Sir John, dit-il qu'il est question à Ottawa de faire revenir Sir Charles Tupper pour assister Sir John. Est-ce son correspondant d'Ottawa qui l'informe si bien? Évidemment, c'est lui, il est plus malade que Sir John, et nous croyons sincèrement qu'il valdrait mieux faire revenir M. Darrhe à Québec et laisser Sir Charles à Londres.»

«EN CANARD L'Électeur de ce matin publie une dépêche d'Ottawa annonçant que Sir John a résigné comme chef du cabinet. Inutile de dire que ceci est une pure invention, un canard, qui n'a pu trouver place que dans le cerveau malade du visionnaire de l'Électeur.»

Le fait était pourtant absolument exact, et notre dépêche parfaitement authentique. La direction du journal l'avait reçu d'une source que nous ne pouvons divulguer, mais dont la véracité ne pouvait être mise en doute. Aujourd'hui, le mystère est éclairci. On connaît maintenant un incident qui, dans le temps, a été soigneusement tenu caché. On sait en effet aujourd'hui que Sir John avait déjà eu, dans la première quinzaine de la session, une attaque foudroyante de la maladie qui le tient à l'hôpital depuis une semaine. Un jour, au moment où il se rendait à la chambre, il fut pris de paralysie, dans son cabinet au parlement, et resta une demi-heure sans mouvement. Sir John Thompson fut le seul témoin de cette scène étonnante. Revenu à lui, Sir John eut le pressentiment de sa fin prochaine, et dressa alors son testament politique; en effet, une dépêche d'Ottawa annonçait ces jours-ci que Sir John avait écrit ses dernières volontés quelque temps avant sa dernière maladie. C'est alors que le premier ministre averti ses collègues de se préparer à choisir un autre chef, que pour lui son temps était fait; et c'est dans ces circonstances que l'Électeur a annoncé la retraite de Sir John comme chef du parti conservateur.

Comme on le voit, nous étions bien renseignés et ne cherchions pas à tromper nos lecteurs, comme on nous en accusait.

ACTUALITÉS

Pronostic météorologique pour les prochains jours: quatre heures. Observatoire de Toronto, 4 juin, minuit.

Haut Saint-Laurent. — Vents légers, temps beau et un peu plus chaud. Bas Saint-Laurent et Gouffé. — Vents modérés ou plus forts; temps beau et un peu plus chaud.

Temps très beau, mais vent de N.-E. un peu froid hier.

En 1865 toute une génération d'hommes politiques distingués ont disparu, entre autres sir Étienne Pascal Taché, l'abbé Ferland, le juge A. N. Morin, Georges René Saveuse, comte de Beaujeu.

En 1891, les hommes qui leur ont succédé disparaissent à leur tour: Sir A. A. Dorion, sir Edward Kenny, et bientôt sans doute sir John A. Macdonald et sir Leonard Tilley.

Nous regrettons d'apprendre que l'honorable P. B. de LaRue, conseiller législatif, est gravement indisposé à l'Hôtel-Dieu, à Montréal.

Un train de fret de l'Intercolonial a déraillé avant-hier, près de la gare de St-Anaclet. Seize chars ont été jetés en dehors de la voie, et ont failli faire culbuter la gare.

L'honorable M. Garneau est revenu à Québec hier après-midi. L'honorable M. Robidoux est attendu demain.

Tous ceux qui désirent faire acte de bons citoyens en contribuant à l'érection d'un monument aux hommes qui ont donné leur vie pour sauver la ville d'un désastre devraient se rendre ce soir à l'Académie de Musique.

On y donnera un grand concert-spectacle, auquel prendront part le Sépteur Haydn, plusieurs de nos meilleurs virtuoses québécois et la musique de la batterie B. L'une des nouveautés de la soirée sera un pas de menuet, dansé suivant toutes les règles de la tradition par mesdemoiselles Routhier, Juliette Routhier, McGreevy, Rowand et M. E. Joy de Lévesque, major Jones, J. Laird et R. Patton.

Parmi les parties attrayantes du programme, mentionnons ces gracieuses parades militaires si brillamment exécutées par des bataillons de jeunes filles à l'Académie de Musique, où elles ont remporté un si franc succès qu'on les a redemandées avec enthousiasme. Comme à la soirée du 8^{ème} bataillon, les jeunes filles seront divisées en quatre escouades: Marine. — Mmes Ashe, B. Sewell, T. Sewell, Billingsley, K. Ashe, P. Irvine, Petry, Gooday, Welch, J. Gowen. Cavalierie. — Mmes White, Gray, E. Murray, Scott, Clint, A. Benson, Fitzgerald, Kane. Cadets d'infanterie. — Mmes Campbell, Turner, Foote, McGie, Pontland, R. Scott, L. Schwartz, Patton. Artillerie. — Mmes M. Dunbar, Jeffrey, M. Mitchell, E. Breakay, M. Benson, E. Benson, E. Gowen, M. Champion, Holmes.

La recette de cette soirée, l'une des plus distinguées et en même temps des plus charmantes qui auront jamais été données à Québec, sera versée dans la caisse du monument Short-Wallick. Notre public canadien-français tiendra sans doute à honneur de continuer à contribuer généreusement à cette œuvre civique tout en passant de belles heures charmantes.

Le concert-spectacle est donné sous le haut patronage de S. Exc. le gouverneur-général et lady Stanley de Preston, et de S. Honor. le lieutenant-gouverneur et Mme Angers.

Le plan de la salle, déposé depuis hier au bureau de l'Académie de Musique, est déjà plus qu'à moitié couvert de souscriptions.

Les journaux du Canada sont remplis de vignettes plus ou moins réussies de Sir John Macdonald, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à l'année dernière. Depuis une quinzaine d'années, la figure du vieux chef ne paraît pas avoir beaucoup changé.

Certains journaux qui se prétendent catholiques, entre autres le Courrier du Canada, poussent l'inconvenance jusqu'à insinuer que la cour de Rome vend les honneurs qu'elle confère et que le Souverain Pontife n'est qu'un brasseur de titres.

Ces inconvenances étant publiées à l'occasion du nouvel honneur qui vient d'être conféré par le Pape à M. Mercier, nous avons demandé à un membre distingué du clergé de cette ville ce qu'il en pensait.

«Pouvez-vous supposer, nous a-t-il répondu, que le Saint-Père consentirait à vendre un titre qu'il confère presque exclusivement à des membres distingués de l'épiscopat, aux évêques assistants au trône pontifical, aux princes du sang et à certains personnages qui ont rendu de grands services à l'Église. Il suffit d'énoncer la proposition pour en comprendre toute l'absurdité.»

A 8 heures hier matin, Narcisse Laroque a été pendu dans la prison de L'Orignal, Ontario, pour le meurtre de deux enfants McGonigle, dans les circonstances horribles dont le public se souvient. Depuis sa condamnation, Laroque avait paré d'une indifférence qui n'est pas démentie aux derniers moments. Le curé Déribé et des religieux ont fait de leur mieux pour le ramener à de meilleurs sentiments, mais mercredi soir il refusa encore de se confesser. Il a d'ailleurs reconnu la justice du châtiment et semble désireux de la subir. Un grand nombre d'étrangers ont été à l'Orignal pour être témoins de l'exécution.

On se propose de célébrer avec éclat le Dominion Day à Ottawa.

Parmi les documents relatifs à la mission de sir Charles Tupper à Washington, qui viennent d'être produits au bureau de la chambre, il s'en trouve un qui atteste que sir Charles Tupper était favorable à la réciprocité illimitée.

Et dire que c'est là le même homme qui, quinze jours auparavant, traitait les libéraux de traîtres parce qu'ils préchaient la réciprocité illimitée!

Les membres du gouvernement fédéral ont eu une longue entrevue hier matin avec le gouverneur général, pour conférer sur la situation politique.

M. le député shérif Amyot est allé représenter le shérif de Québec aux funérailles de sir A. A. Dorion à Montréal.

Parmi les nombreux offrandes mortuaires, figurait un trophée de fleurs naturelles représentant une ancre, œuvre de l'honorable M. Gagnon et des employés du bureau du shérif de Québec.

L'agent de police qui a frappé et blessé le zarzachi, à Otsa, Japon, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

L'anarchie continue à régner aux Nouvelles Hébrides, groupe d'îles dans l'Océan Pacifique. Six cents indigènes ont été tués dans diverses rencontres. Les vainqueurs mangent les cadavres des morts.

C'est hier qu'a eu lieu le Consistoire. Léon XIII a dû nommer soixante nouveaux évêques et deux cardinaux. Parmi les évêques nommés sont les titulaires de Milwaukee, Dallas, Salt Lake et Omaha, E.-U.

Le sénat français a voté le projet de loi rétablissant les parts aux courses de chevaux. La loi du pari mutuel a été renvoyée, après avoir subi des amendements, à la chambre des députés.

Anour Ben Ali dit Frenchy, l'auteur présumé du meurtre à la Jacques l'Éventeur, commis à New-York, subira son procès le 15 de ce mois. Le New-York Herald publie une lettre anonyme, niant la culpabilité du prisonnier. Quelque toqué signant Jacques l'Éventeur, s'avoue l'auteur du crime.

Le tzar, répondant à la requête des Juifs, demandant protection, a répondu qu'il était résolu de continuer ses mesures de répression, afin d'en finir avec la question juive. Il dit que ce sont les Juifs eux-mêmes qui ont motivé la politique de répression. Il n'y a pas un complet socialiste dans lequel les Juifs n'aient tremplé.

M. J. Arthur Maguire, consul-général de la République Argentine, en Canada, est parti hier sur le steamer Polytesian, pour l'Angleterre.

Plusieurs nobles anglais doivent visiter le Canada, ont été. Lord Brassey et son épouse seront les hôtes de M. R. H. Dobbell, le plus prochain, au manoir Beauvoir.

L'Hon. W. S. Fielding, premier-ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Th. Fyfe, général-général de la Banque de la Nouvelle-Écosse, et M. Geo. Cunningham sont arrivés ici mercredi et sont partis aujourd'hui pour Liverpool par le S. S. Polytesian.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. l'abbé Baudoine, vicaire à la Basilique, malade depuis quelque temps, prend beaucoup de mieux.

M. l'abbé D. Pampalon est remis d'une indisposition qu'il a ressentie ces jours derniers.

Pendant sa visite pastorale, Son Eminence le cardinal Pacheco a été accompagné par R. P. Naud, de M. l'abbé C. S. Arenal, cérémoniaire, et de M. l'abbé Piché, vicaire de St-Romuald, comme confesseur.

MM. les abbés Lucien Gauvreau vicaire de Lévis, et Guimont, vicaire de St-Roch, précédent Son Eminence dans sa visite.

LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

Expliquée par Cauchon à la mort de sir Étienne P. Taché

En ce moment où les règles constitutionnelles, qui doivent guider le gouverneur général dans le choix d'un chef de cabinet et la position qu'occupent à la mort de sir John les membres de l'administration dont il est le chef, font le sujet de toutes les discussions, il n'est pas sans intérêt de reproduire l'opinion de Cauchon, publiée dans le Journal de Québec du 3 août 1885, au surleendemain des funérailles d'Étienne Pascal Taché.

«Voici ce qu'écrivait Cauchon: «Nous entendons à chaque instant des personnes nous poser les questions suivantes: «La mort du premier ministre, disent-elles, n'est-elle pas une révélation de ses collègues. En général, qu'elles en sont les conséquences?»

«Également, la mort du premier ministre ne rend pas nulles les commissions en vertu desquelles les ministres tiennent des portefeuilles et des situations lucratives, et le titre de conseiller exécutif reste à chacun d'eux tant qu'il ne lui a pas été retiré par le représentant du souverain. Les ministres actuels, s'ils sont maintenus dans leurs positions, ne sont pas non plus obligés de se faire réélire. La loi va même plus loin, puisqu'elle permet à un homme qui a été ministre salarié de prendre un portefeuille après en avoir laissé un, pourvu qu'il l'ait dans le mois qui suit sa démission.»

«Maintenant, si nous parlons le langage constitutionnel, nous disons: Qui, le cabinet est dissout, en ce sens que l'intermédiaire entre le chef de l'État et ses ministres a cessé d'exister, et que, pour le fonctionnement régulier du gouvernement, il est nécessaire qu'il soit remplacé. Son Excellence appellera donc auprès de lui son ou de ses ministres actuels, ou tout autre, à son choix, et le chargera de lui constituer un cabinet. Ou celui-ci conservera ses collègues actuels ou il y aura de nouveaux changements, et il n'y aura d'élection que pour celui ou ceux des hommes nouveaux qui entreront dans le cabinet, si ces hommes ne sont pas des conseillers à vie.»

«D'un autre côté, les ministres, comme en 1856, peuvent accepter l'action du gouverneur-général en lui conseillant de prendre pour premier ministre celui d'entre eux sur lequel sera tombé leur choix; mais ce procédé, qui peut avoir son utilité dans des circonstances très graves, est extra-constitutionnel, et le choix de l'organe du cabinet ou du premier ministre appartient uniquement au chef de l'État.»

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Joseph Shehyn, ministre des finances de la province de Québec, et d'autres Canadiens qui l'accompagnent.

Les journaux suivant parlent aussi de l'audience accordée à l'honorable M. Mercier par le Saint-Père à l'Observatoire Romano, Rome; Le Journal des Débats, Paris; Le Monde Universel, Paris; La Gazette del Popolo, Turin; Le Portugal, Lisbonne; La Liberté, Paris; L'Univers, Paris; La République Française, Paris; Le New-York Herald, Paris; Le Morning Post, Londres; Le Bourgeois, Dijon; Voce della Verità, Rome; La Semaine Religieuse, Paris. Nous ne citons que quelques journaux au hasard. Toute la presse européenne en est remplie.

Le banquet de l'Alliance française continue à occuper l'attention publique. Voici quelques noms des journaux qui ont parlé des banquets de l'Alliance française et de Club d'Opin: France et Russie, Paris; Journal du département de l'Indre, Chateauroux; Bordeaux, Arenal, Bonnet, Paris; Le Nouveau, Perpignan; L'Indépendant, Perpignan; Le Messager du Midi, Montpellier; Le Petit Clermontois, Clermont-Ferrand; Mémorial des dix Sèvres, Niors; Le Champenois, Epervan; Le Ralliement, Cahors; Le Conservateur, Foix; La Lanterne Falsinienne, Falaise; Le Suffrage Universel, Augoulême; La Vérité, Cognac; La Démocratie de l'Ouest, Saint-Nazaire; Moniteur de l'Aveyron, Rodez; Petit Courrier, Angers; Petit Républicain, Troyes; Courrier de l'Aisne, Laon; Le Patriote, Montauban; L'Avant, Agen; Le Mémorial, Pau; La Défense, Paris; Le Salut Public, Lyon; Le Moniteur du Nord, Lille; Le Grand, Bordeaux; Le Petit Phare, Nantes; Le Radical, Marseille; Le Nouvelliste, Nantes; Courrier de Vienne, Poitiers; La Revue Bleue, Paris; Le Populaire, Nantes; Journal du Louvre, Paris; L'Écho de la Semaine, Paris; La Semaine Religieuse, Paris; L'Armée Coloniale, Paris; Le Petit Fanal, Oran; Le Vign, Alger; Le Petit Colon, Alger, etc.

Nous les avons ligit avec intérêt quelques-unes des réflexions inspirées par ce banquet à certains journaux faisant autorité. (De la Revue du Cercle Militaire, 37, Boulevard de Bellocchasse, 20 avril) «Comme le dit bien le journal le Temps, auquel nous empruntons les textes des paroles du ministre canadien, la France ne peut rester indifférente aux chaleureux témoignages de sympathie et d'affection que lui donnent encore, après tant d'années, les descendants de nos concitoyens passés sous une autre domination politique. «De plus, le spectacle du Canada, la vue de son état actuel et le souvenir de son état primitif doivent être pour nous tout à la fois consolants et instructifs au premier chef. Nous y trouvons en effet, d'une part une démonstration solennelle de la vitalité de notre race et de son avenir. Son accroissement prodigieux dans cette «Nouvelle-France» du siècle dernier est bien la preuve que la dégénérescence dont elle semble menacée sur le vieux sol gallois, tient plutôt à des circonstances extérieures et accidentelles qu'à l'infécondité de la race elle-même. «Enfin, en voyant quel empire puissant et prospère sont devenus en sa langue à peine les «quelques arpents de nige» abandonnés avec tant d'insouciance par Louis XV, et dont faisait si bon marché, à cette époque, même quelques-unes des premières intelligences du temps, nous devons comprendre combien serait inexorable de notre part le renouvellement d'une semblable faute, commise à l'endroit de telle ou telle de nos possessions coloniales actuelles. Alors que nous pardonnons à peine à nos ancêtres du siècle dernier leur aveuglement, combien, après une telle leçon, ne serions-nous pas plus coupables et plus sévèrement jugés par nos petits-neveux, si nous retonbions dans les mêmes erreurs!» (Du Moniteur des Colonies, 20 rue St-Georges, Paris, 2 mai)

«D'un autre côté, les ministres, comme en 1856, peuvent accepter l'action du gouverneur-général en lui conseillant de prendre pour premier ministre celui d'entre eux sur lequel sera tombé leur choix; mais ce procédé, qui peut avoir son utilité dans des circonstances très graves, est extra-constitutionnel, et le choix de l'organe du cabinet ou du premier ministre appartient uniquement au chef de l'État.»

«D'un autre côté, les ministres, comme en 1856, peuvent accepter l'action du gouverneur-général en lui conseillant de prendre pour premier ministre celui d'entre eux sur lequel sera tombé leur choix; mais ce procédé, qui peut avoir son utilité dans des circonstances très graves, est extra-constitutionnel, et le choix de l'organe du cabinet ou du premier ministre appartient uniquement au chef de l'État.»

«D'un autre côté, les ministres, comme en 1856, peuvent accepter l'action du gouverneur-général en lui conseillant de prendre pour premier ministre celui d'entre eux sur lequel sera tombé leur choix; mais ce procédé, qui peut avoir son utilité dans des circonstances très graves, est extra-constitutionnel, et le choix de l'organe du cabinet ou du premier ministre appartient uniquement au chef de l'État.»

«D'un autre côté, les ministres, comme en 1856, peuvent accepter l'action du gouverneur-général en lui conseillant de prendre pour premier ministre celui d'entre eux sur lequel sera tombé leur choix; mais ce procédé, qui peut avoir son utilité dans des circonstances très graves, est extra-constitutionnel, et le choix de l'organe du cabinet ou du premier ministre appartient uniquement au chef de l'État.»

NOS MINISTRES EN EUROPE

Tous les journaux parlent de l'audience accordée par le Saint-Père à l'honorable M. Mercier. Citons ce qu'en dit l'Univers: (De l'Univers, Paris 5 mai)

«Notre Saint-Père le Pape a reçu vendredi, en audience spéciale, le prince Oscar de Suède, qui est allé ensuite remercier ses homologues au cardinal Rampolla, secrétaire d'État. Son Altesse Royale a été accueillie au Vatican avec tous les honneurs dus à son illustre rang. La veille, le Souverain Pontife avait reçu en audience particulière M. Mercier, premier ministre de la province de Québec. M. Mercier a vivement remercié Sa Sainteté de la haute distinction honorifique qu'elle avait daigné lui accorder pour la récompense de ses éminents services en faveur de l'Église catholique au Canada. Le Pape a reçu aussi M. Schyne, ministre des finances de la même province, et plusieurs autres Canadiens qui font partie de la suite des deux ministres.» (Du Moniteur de Rome, 2 mai)

«Le Souverain-Pontife a reçu hier, avec les honneurs réservés aux princes des familles régnantes, S. A. R. Oscar-Gustave, Adolphe, prince-héritier de Suède et de Norvège. Les personnages de la suite de Son Altesse Royale ont été aussi présentés au Saint-Père.»

Après l'audience pontificale, le prince et sa suite sont allés visiter le cardinal secrétaire d'État.

S. Exc. M. Honoré Mercier, premier ministre de la province de Québec, est parti jeudi dernier à l'audience pontificale pour remercier Sa Sainteté d'une distinction honorifique qu'elle avait daigné lui conférer pour les éminents services rendus à l'Église catholique au Canada.

Ensuite Sa Sainteté a également reçu M. Joseph Shehyn, ministre des finances de la province de Québec, et d'autres Canadiens qui l'accompagnent.

Les journaux suivant parlent aussi de l'audience accordée à l'honorable M. Mercier par le Saint-Père à l'Observatoire Romano, Rome; Le Journal des Débats, Paris; Le Monde Universel, Paris; La Gazette del Popolo, Turin; Le Portugal, Lisbonne; La Liberté, Paris; L'Univers, Paris; La République Française, Paris; Le New-York Herald, Paris; Le Morning Post, Londres; Le Bourgeois, Dijon; Voce della Verità, Rome; La Semaine Religieuse, Paris. Nous ne citons que quelques journaux au hasard. Toute la presse européenne en est remplie.

Le banquet de l'Alliance française continue à occuper l'attention publique. Voici quelques noms des journaux qui ont parlé des banquets de l'Alliance française et de Club d'Opin: France et Russie, Paris; Journal du département de l'Indre, Chateauroux; Bordeaux, Arenal, Bonnet, Paris; Le Nouveau, Perpignan; L'Indépendant, Perpignan; Le Messager du Midi, Montpellier; Le Petit Clermontois, Clermont-Ferrand; Mémorial des dix Sèvres, Niors; Le Champenois, Epervan; Le Ralliement, Cahors; Le Conservateur, Foix; La Lanterne Falsinienne, Falaise; Le Suffrage Universel, Augoulême; La Vérité, Cognac; La Démocratie de l'Ouest, Saint-Nazaire; Moniteur de l'Aveyron, Rodez; Petit Courrier, Angers; Petit Républicain, Troyes; Courrier de l'Aisne, Laon; Le Patriote, Montauban; L'Avant, Agen; Le Mémorial, Pau; La Défense, Paris; Le Salut Public, Lyon; Le Moniteur du Nord, Lille; Le Grand, Bordeaux; Le Petit Phare, Nantes; Le Radical, Marseille; Le Nouvelliste, Nantes; Courrier de Vienne, Poitiers; La Revue Bleue, Paris; Le Populaire, Nantes; Journal du Louvre, Paris; L'Écho de la Semaine, Paris; La Semaine Religieuse, Paris; L'Armée Coloniale, Paris; Le Petit Fanal, Oran; Le Vign, Alger; Le Petit Colon, Alger, etc.

«Le Souverain-Pontife a reçu hier, avec les honneurs réservés aux princes des familles régnantes, S. A. R. Oscar-Gustave, Adolphe, prince-héritier de Suède et de Norvège. Les personnages de la suite de Son Altesse Royale ont été aussi présentés au Saint-Père.»

Après l'audience pontificale, le prince et sa suite sont allés visiter le cardinal secrétaire d'État.

S. Exc. M. Honoré Mercier, premier ministre de la province de Québec, est parti jeudi dernier à l'audience pontificale pour remercier Sa Sainteté d'une distinction honorifique qu'elle avait daigné lui conférer pour les éminents services rendus à l'Église catholique au Canada.

Ensuite Sa Sainteté a également reçu M. Joseph Shehyn, ministre des finances de la province de Québec, et d'autres Canadiens qui l'accompagnent.

Les journaux suivant parlent aussi de l'audience accordée à l'honorable M. Mercier par le Saint-Père à l'Observatoire Romano, Rome; Le Journal des Débats, Paris; Le Monde Universel, Paris; La Gazette del Popolo, Turin; Le Portugal, Lisbonne; La Liberté, Paris; L'Univers, Paris; La République Française, Paris; Le New-York Herald, Paris; Le Morning Post, Londres; Le Bourgeois, Dijon; Voce della Verità, Rome; La Semaine Religieuse, Paris. Nous ne citons que quelques journaux au hasard. Toute la presse européenne en est remplie.

Le banquet de l'Alliance française continue à occuper l'attention publique. Voici quelques noms des journaux qui ont parlé des banquets de l'Alliance française et de Club d'Opin: France et Russie, Paris; Journal du département de l'Indre, Chateauroux; Bordeaux, Arenal, Bonnet, Paris; Le Nouveau, Perpignan; L'Indépendant, Perpignan; Le Messager du Midi, Montpellier; Le Petit Clermontois, Clermont-Ferrand; Mémorial des dix Sèvres, Niors; Le Champenois, Epervan; Le Ralliement, Cahors; Le Conservateur, Foix; La Lanterne Falsinienne, Falaise; Le Suffrage Universel, Augoulême; La Vérité, Cognac; La Démocratie de l'Ouest, Saint-Nazaire; Moniteur de l'Aveyron, Rodez; Petit Courrier, Angers; Petit Républicain, Troyes; Courrier de l'Aisne, Laon; Le Patriote, Montauban; L'Avant, Agen; Le Mémorial, Pau; La Défense, Paris; Le Salut Public, Lyon; Le Moniteur du Nord, Lille; Le Grand, Bordeaux; Le Petit Phare, Nantes; Le Radical, Marseille; Le Nouvelliste, Nantes; Courrier de Vienne, Poitiers; La Revue Bleue, Paris; Le Populaire, Nantes; Journal du Louvre, Paris; L'Écho de la Semaine, Paris; La Semaine Religieuse, Paris; L'Armée Coloniale, Paris; Le Petit Fanal, Oran; Le Vign, Alger; Le Petit Colon, Alger, etc.

«Le Souverain-Pontife a reçu hier, avec les honneurs réservés aux princes des familles régnantes, S. A. R. Oscar-Gustave, Adolphe, prince-héritier de Suède et de Norvège. Les personnages de la suite de Son Altesse Royale ont été aussi présentés au Saint-Père.»

Après l'audience pontificale, le prince et sa suite sont allés visiter le cardinal secrétaire d'État.

S. Exc. M. Honoré Mercier, premier ministre de la province de Québec, est parti jeudi dernier à l'audience pontificale pour remercier Sa Sainteté d'une distinction honorifique qu'elle avait daigné lui conférer pour les éminents services rendus à l'Église catholique au Canada.

Ensuite Sa Sainteté a également reçu M. Joseph Shehyn, ministre des finances de la province de Québec, et d'autres Canadiens qui l'accompagnent.

Les journaux suivant parlent aussi de l'audience accordée à l'honorable M. Mercier par le Saint-Père à l'Observatoire Romano, Rome; Le Journal des Débats, Paris; Le Monde Universel, Paris; La Gazette del Popolo, Turin; Le Portugal, Lisbonne; La Liberté, Paris; L'Univers, Paris; La République Française, Paris; Le New-York Herald, Paris; Le Morning Post, Londres; Le Bourgeois, Dijon; Voce della Verità, Rome; La Semaine Religieuse, Paris. Nous ne citons que quelques journaux au hasard. Toute la presse européenne en est remplie.

Le banquet de l'Alliance française continue à occuper l'attention publique. Voici quelques noms des journaux qui ont parlé des banquets de l'Alliance française et de Club d'Opin: France et Russie, Paris; Journal du département de l'Indre, Chateauroux; Bordeaux, Arenal, Bonnet, Paris; Le Nouveau, Perpignan; L'Indépendant, Perpignan; Le Messager du Midi, Montpellier; Le Petit Clermontois, Clermont-Ferrand; Mémorial des dix Sèvres, Niors; Le Champenois, Epervan; Le Ralliement, Cahors; Le Conservateur, Foix; La Lanterne Falsinienne, Falaise; Le Suffrage Universel, Augoulême; La Vérité, Cognac; La Démocratie de l'Ouest, Saint-Nazaire; Moniteur de l'Aveyron, Rodez; Petit Courrier, Angers; Petit Républicain, Troyes; Courrier de l'Aisne, Laon; Le Patriote, Montauban; L'Avant, Agen; Le Mémorial, Pau; La Défense, Paris; Le Salut Public, Lyon; Le Moniteur du Nord, Lille; Le Grand, Bordeaux; Le Petit Phare, Nantes; Le Radical, Marseille; Le Nouvelliste, Nantes; Courrier de Vienne, Poitiers; La Revue Bleue, Paris; Le Populaire, Nantes; Journal du Louvre, Paris; L'Écho de la Semaine, Paris; La Semaine Religieuse, Paris; L'Armée Coloniale, Paris; Le Petit Fanal, Oran; Le Vign, Alger; Le Petit Colon, Alger, etc.

«Le Souverain-Pontife a reçu hier, avec les honneurs réservés aux princes des familles régnantes, S. A. R. Oscar-Gustave, Adolphe, prince-héritier de Suède et de Norvège. Les personnages de la suite de Son Altesse Royale ont été aussi présentés au Saint-Père.»

Après l'audience pontificale, le prince et sa suite sont allés visiter le cardinal secrétaire d'État.

S. Exc. M. Honoré Mercier, premier ministre de la province de Québec, est parti jeudi dernier à l'audience pontificale pour remercier Sa Sainteté d'une distinction honorifique qu'elle avait daigné lui conférer pour les éminents services rendus à l'Église catholique au Canada.

Ensuite Sa Sainteté a également reçu M. Joseph Shehyn, ministre des finances de la province de Québec, et d'autres Canadiens qui l'accompagnent.

telle de nos possessions coloniales actuelles. Alors que nous pardonnons à peine à nos ancêtres du siècle dernier leur aveuglement, combien, après une telle leçon, ne serions-nous pas plus coupables et plus sévèrement jugés par nos petits-neveux, si nous retonbions dans les mêmes erreurs!» (Du Moniteur des Colonies, 20 rue St-Georges, Paris, 2 mai)

«D'un autre côté, les ministres, comme en 1856, peuvent accepter l'action du gouverneur-général en lui conseillant de prendre pour premier ministre celui d'entre eux sur lequel sera tombé leur choix; mais ce procédé, qui peut avoir son utilité dans des circonstances très graves, est extra-constitutionnel, et le choix de l'organe du cabinet ou du premier ministre appartient uniquement au chef de l'État.»

«D'un autre côté, les ministres, comme en 1856, peuvent accepter l'action du gouverneur-général en lui conseillant de prendre pour premier ministre celui d'entre eux sur lequel sera tombé leur choix; mais ce procédé, qui peut avoir son utilité dans des circonstances très graves, est extra-constitutionnel, et le choix de l'organe du cabinet ou du premier ministre appartient uniquement au chef de l'État.»

«D'un autre côté, les ministres, comme en 1856, peuvent accepter l'action du gouverneur-général en lui conseillant de prendre pour premier ministre celui d'entre eux sur lequel sera tombé leur choix; mais ce procédé, qui peut avoir son utilité dans des circonstances très graves, est extra-constitutionnel, et le choix de l'organe du cabinet ou du premier ministre appartient uniquement au chef de l'État.»

«D'un autre côté, les ministres, comme en 1856, peuvent accepter l'action du gouverneur-général en lui conseillant de prendre pour premier ministre celui d'entre eux sur lequel sera tombé leur choix; mais ce procédé, qui peut avoir son utilité dans des circonstances très graves, est extra-constitutionnel, et le choix de l'organe du cabinet ou du premier ministre appartient uniquement au chef de l'État.»

«D'un autre côté, les ministres, comme en 1856, peuvent accepter

Au Parlement

LA CONFERENCE DE WASHINGTON

Le transport des malles entre la France et le Canada

LA QUESTION DE TERRENEUVÉ

La dépêche suivante nous a été adressée mercredi soir, mais n'a pu paraître dans l'Électeur d'hier, faute d'espace :

Ottawa, 3 juin.

La correspondance mise cette après-midi devant la Chambre des Communes ne contient pas encore toutes les pièces qui se rapportent à la conférence de Washington. Sir John Thompson dit que le gouvernement canadien attend d'un jour à l'autre l'autorisation nécessaire du gouvernement impérial pour publier le reste des documents.

Les papiers mis cet après-midi devant la Chambre contiennent la correspondance tenue en 1888 et 1890 entre Sir Charles Tupper et le Bureau Colonial au sujet d'un transport des malles par steamers entre la France et le Canada, et aussi protestation au sujet de la convention de la Terre-Neuve avec les États-Unis.

12 décembre 1890. — Rapport du Conseil privé du Canada donnant en détail les raisons pour lesquelles le Canada proteste contre la convention entre Terre-Neuve et États-Unis.

23 janvier 1891. — Lettre du secrétaire des colonies au gouverneur-général du Canada disant que le gouvernement impérial donnait pleine considération à la protestation du Canada, mais que le gouvernement de Terre-Neuve étant prêt à négocier avec le Canada sur base similaire à celle de la convention entre Terre-Neuve et les États-Unis, espère que le gouvernement canadien cessera l'opposition à la ratification de la convention.

25 janvier 1891. — Rapport du Conseil Privé du Canada renouvelant la protestation à la convention de Terre-Neuve et disant que la dissolution probable du parlement n'est pas un empêchement à une convention entre le Canada et les États-Unis.

18 décembre 1890. — Rapport du Conseil Privé du Canada disant qu'ayant agréé le désir de M. Blaine de négocier le traité de réciprocité, la proposition en soit acceptée et propose une convention comme en 1871 pour discuter les sujets suivants :

- (1) Traité de réciprocité comme en 1874 avec modifications requises.
(2) Reconsidération du traité de 1888 concernant les pêcheries.
(3) Protection du maquereau.
(4) Lois plus faciles pour la navigation côtière.
(5) Lois plus faciles pour la navigation intérieure.
(6) Corps de sauvetage mutuels.
(7) Délimitation de la frontière Alaska et Canada.

Entre le 20 mars 1891 et le 25 avril 1891, une vingtaine de lettres ont été échangées entre Sir Julian Pauncefote, lord Stanley, M. Blaine, Sir Charles Tupper et Sir John Macdonald au sujet des négociations qui devaient avoir lieu à Washington entre le Canada et les États-Unis.

Ces lettres donnent en détail ce qui a déjà été dit en résumé sur les journaux au sujet du gouvernement au sujet de la remise des négociations du 22 octobre prochain. Suivant le désir exprimé par M. Blaine, ces négociations ne devaient pas avoir de caractère officiel.

Le projet de convention entre les États-Unis et Terre-Neuve ne porte pas de date.

D'après cette convention, Terre-Neuve accorderait des conditions plus favorables à un autre pays, les États-Unis seraient mis sur le même pied.

COMBINAISONS ET FACTONS

Da Canadian d'hier matin :

Ottawa, 3 juin.

"Il se forme déjà des factions intéressantes à étudier.
"La grande majorité du parti conservateur est sympathique à Sir John Thompson comme chef du prochain gouvernement, mais un certain nombre de députés du Haut-Canada semblent disposés à élever son accession aux affaires."

"M. McLeod, de St-Jean, N.-B., un ancien chef libéral, rallié au gouvernement, ne dédaignerait pas, dit-on, de succéder à Sir John Thompson dans le cabinet, il favoriserait, en conséquence, une combinaison dont Sir John ne ferait pas partie. M. Weldon aurait une ambition analogue."

M. Girouard, député de Jacques-Cartier, serait peut-être un candidat dirigeant dans une combinaison dont Sir Hector Langevin serait le premier. M. Chapleau serait aussi un candidat sérieux."

M. Daly, de Selkirk, a les deux yeux ouverts sur les chances d'être le représentant de l'Ouest dans le prochain gouvernement."

Sir A. P. Caron favorise, assure-t-on, Sir Hector Langevin, bien qu'il ne refuse pas à se servir sous Sir John Thompson."

M. Adams, dont le frère, courtier à New-York, est l'agent de M. Thomas McGreevy aux États-Unis, dit-on, est député de Northumberland et croit qu'il a autant de droits qu'un autre."

Bref, des groupes nombreux se forment et s'affirment, et le futur gouvernement pourrait bien être tout autre chose que ce que nous supposons. Il n'y a rien à faire que d'attendre."

L'opposition paraît très calme et réactive à surveiller de près les événements. Elle a eu un coup de tierce. Ses délégués n'ont pas transpiré. J'ai seulement appris que l'actif député de Lévis, M. de Du Guay, a été nommé l'un des whips du parti libéral."

DÉPÊCHES

LE SCANDALE MCGREEVY

M. Connolly refuse de produire les livres

Ottawa, 4 juin. — Au comité des privilèges, M. Connolly a persisté dans son refus de produire régulièrement les livres. Un sous-comité composé du ministre de la justice, de MM. Chapleau, Mills, Langelier et Girouard, a été chargé de faire un rapport des faits à la chambre.

M. Gobill, député ministre des travaux, a produit un grand nombre de documents. L'enquête a ensuite été ajournée à demain.

Sir John est dans le même état qu'hier, excepté que les battements du cœur sont plus faibles.

Suicide

Bellefleur, Ont., 4 juin. — Nazon W. Horley, fermier, s'est donné la mort hier en se pendant à l'un des arbres de la forêt, au haut de sa ferme. Il laisse femme et enfants.

Furieuses tempêtes

Maisons démolies — Planteurs victimes

Vienna, 4 juin. — Une tempête terrible a sévi ici hier.

Trente-six maisons ont été frappées par la foudre et deux enfants ont été tués. Plusieurs personnes ont été blessées.

Turin, 4 juin. — Une tempête de vent s'est fait sentir, hier, dans la vallée de Susa. Un grand nombre de maisons ont été démolies, 9 personnes y ont trouvé la mort et plusieurs autres ont été gravement blessées.

Le scandale du baccarat

Le prince de Galles en cour

Il agissait comme banquier

Londres, 4 juin. — La seconde journée du fameux procès a commencé hier matin à 11 heures. L'affluence était encore plus grande que la première journée, vu que tous voulaient voir le prince dans la boîte aux témoins. Ce dernier est arrivé quelques instants après l'ouverture de la cour.

Après que Sir W. G. Cumming eut fini de rendre son témoignage, le prince de Galles entra dans la boîte aux témoins. Il déclara bien connaître le plaignant et n'avoir rien vu de louche dans cette fameuse partie de baccarat à Tranby Croft. C'est Lord Coventry qui lui a appris qu'il avait triché. Avant de partir, le témoin a envoyé à son secrétaire privé, afin d'en avoir soin, un écrit signé par trois des messieurs présents et deux des dames au sujet de la dispute.

Son secrétaire Sir Francis Knollys ignore le contenu de ce document.

Le prince transposé par Sir Charles Russell, avocat de la défense, dit qu'il n'avait rien vu de louche.

Le prince a répondu, mais il se souvient parfaitement bien que le plaignant avait dit qu'il consentait que l'affaire soit soumise au duc de Cambridge.

Il se souvient que le général Williams a remarqué que le duc serait peut-être plus sérieux sur cette question qu'ils ne voulaient l'être eux-mêmes.

On demande ensuite au témoin la date où il avait été en compagnie du demandeur pour la dernière fois.

La réponse du prince qui est comme suit, a causé une sensation :

"Je n'ai pas rencontré Sir William depuis cette malheureuse affaire qui est actuellement en litige. Je crois qu'il voudrait mieux que je ne le voie plus à l'avenir."

Le solliciteur-général avait à peine fini que l'un des jurés demanda que le prince ne quitta pas la boîte aux témoins et lui posa les questions suivantes :

Le juré — Est-ce que les membres composant le jury devaient comprendre que vous agissiez comme banquier dans ces deux occasions et que, malgré cela, vous n'avez rien vu de louche ?

Le prince — Il est assez difficile au banquier de voir tout ce qui se passe, lorsqu'il donne les cartes. Ceci surtout, lorsque la partie au jeu dans la maison de campagne d'un ami où l'on ne croirait jamais qu'il y aurait de la tricherie.

En réponse à une autre question, l'héritier présomptif répondit que toutes les personnes présentes semblaient tellement unanimes dans leurs déclarations qu'il était presque impossible de ne pas y ajouter foi.

On a permis ensuite au prince de quitter la boîte. Son témoignage a été donné avec beaucoup d'hésitation. Quoiqu'il n'y ait rien de remarquable, on pouvait voir qu'il était content d'en avoir fini. Pendant le temps qu'il a duré son examen, le prince paraissait très mal à l'aise. Il avait la vue baissée et n'a pas envisagé une seule fois la foule qui le dévisageait de tous côtés.

Dans son témoignage, le général Williams exagère les témoins précédents. En conséquence, il déclare que l'accusation portée contre son ami Manning était fautive. Pendant la seconde partie de baccarat qui a été jouée le lendemain soir à Tranby Croft, le témoin a entendu le Prince de Galles dire au plaignant qu'il devrait tenir ses mains plus éloignées, car comme banquier, il ne pouvait voir les cartes. De plus, le témoin déclare que les personnes présentes à Tranby Croft les 8, 9 et 10 mai derniers, ont dit au plaignant qu'il fallait qu'il signât le document par lequel il permettait de ne plus jouer aux cartes ; que c'était la seule manière d'en sortir, et que s'il ne faisait pas cela, il serait obligé de quitter la maison et ne serait pas admis sur aucun champ de courses, soit en Angleterre ou ailleurs. Ceci a encore causé un certain émoi.

Protettois aux conducteurs

Un conducteur des tramways de Saint-Roch a été accusé de ne pas marquer tout ce qu'il avait fait. L'accusateur s'est lui-même reconnu coupable et après mille supplications il s'est vu condamner à payer pour un montant qui lui a paru bien élevé.

C'est une bonne leçon donnée à certains gens toujours prêts à attaquer impudiquement la réputation du prochain.

NOUVELLES

Concerts en plein air

Ce soir, la fanfare de Lévis a exécuté un joli programme, en face de l'Hôtel de Ville, à Lévis.

Demain soir, la fanfare de la Batterie B jouera sur le terrazzo.

Americains à Québec

Un grand nombre d'américains sont arrivés mercredi en cette ville et se préparent à aller passer quelques jours à la pêche. Plusieurs ont dirigé vers le lac Edouard.

Voici les noms de quelques-uns enregistrés aux hôtels : MM. Ames, R. Little, David G. Yates, et Edward, P. Borden, de Philadelphie ; S. R. Myers, de Bethlehem, Pa. ; major James Ellis, de Pottsville, Pa. ; Charles P. Hobard, de Peconic, Michigan.

M. Pike et Mme Pike, de New-York, sont arrivés en cette ville, et logent à l'hôtel Florence. Ces dames distinguées sont parties hier après-midi pour Rimouski. M. Pike se rendra à la fin du mois faire la pêche au saumon à son lac Watchichon, à Natashquan.

Félicitations

Jeudi prochain, le 11 du courant, aura lieu à Ste-Anne de Beauré le pèlerinage des Dames de la Ste-Famille, de la Haute-Ville. Ce pèlerinage se fera par les chars.

A la Basilique

Un grand nombre d'ouvriers travaillent à l'achèvement des bancs nouveaux de la Basilique. Dans quelques jours ces travaux seront terminés.

Fête du Sacre-Cœur

Dimanche prochain sera célébrée dans toutes les églises de cette ville, la solennité du Sacre-Cœur de Jésus. Il y aura procession et consécration au Sacre-Cœur après la messe.

Navigation

Un steamer, venant de Montréal, en route pour Liverpool, est passé dans notre port à midi hier.

Un voilier remorqué par le McNaughton, est arrivé dans notre port à midi hier.

accident

Vers minuit, mercredi soir, le feu s'est déclaré chez un hôtelier de la rue Saint-Joseph. Les pompiers ont pu heureusement éteindre les flammes avant qu'elles n'aient causé trop de dégâts. Les dommages s'élevaient à une couple de cents piastres.

ridicule

Un Triduum aura lieu dans toutes les églises de la province, comme préparation au troisième centenaire de la mort de St. Louis de Gonzague. Ce saint est mort le 24 juin 1609.

Changements ecclésiastiques

M. l'abbé Carrier, ordonné prêtre dernièrement vient d'être nommé vicaire à Ste-Jeanne de Neuville.

M. l'abbé Garneau est nommé vicaire à Ste-Ambroise de la Jeanne Lorette, et M. Coulombe présentement, vicaire de Ste-Ambroise, est nommé vicaire à Ste-Foye.

Les cloches de la Basilique

Le contrat vient d'être donné à un libraire de cette ville pour l'achat des trois nouvelles cloches de la Basilique. Ces trois cloches qui sortent d'une manufacture française pèsent respectivement 2,500, 2,000 et 1,500.

Les prototypes de Saint-Raymond et de Sainte-Clair possèdent depuis quelques années des cloches venant de cette manufacture.

Le jardin de Fort

Le jardinier de la Corporation vient de terminer les travaux du jardin de Fort. Ce jardin, comme d'habitude, est des plus magnifiques et l'on y remarque un grand nombre de fleurs nouvelles.

Vol

Dimanche dernier, dans la nuit, un individu est entré dans le presbytère de St-Apollinaire, par une porte de la cave. Il se dirigea sans bruit dans la chambre du curé et ouvrit un coffre-fort. Mais le bruit des clefs éveilla le curé qui s'empara d'un revolver. Celui-ci prit la fuite, n'ayant volé que quelques piastres.

Nouvelle battise

On vient de commencer les travaux d'une magnifique maison, au coin des rues St-Stanislas et St-Jean. Cette battise aura quatre étages.

Voyage autour du monde

Le steamer Empress of Japan a quitté Hong Kong le 2 juin pour Shanghai où il fera escale 24 heures.

Le steamer "Otter"

Le steamer Otter, capt. S. May, est parti ce matin à 8 heures pour Nataashquan, arrêtant à Rimouski pour prendre les malles destinées Bersim et Pointe aux Esquimaux.

Mort subite

Un vieillard du nom de Labbé, âgé de 79 ans, est mort subitement à St-Joseph, Beauce, dans le cours de la semaine dernière. M. Labbé, son épouse, âgée de 95 ans trouva son mari mort à ses côtés à son réveil.

Coq's Delight

Que veut-on dire à ce sujet par ces mots "Coq's Delight" ? C'est le nom de la merveilleuse Poussin à Paris.

On n'a pas déjà essayé. Oh oui, jamais je n'en emploie d'autre depuis que j'ai connu.

Très bien je vais la demander à mon épicier. E. J. 190.

Occulte

M. le Dr Wilfrid Beauré, oculiste, élève des hôpitaux de Paris et de New-York, et des Drs de Wecker et Abelin de Paris, et Knapp de New-York, est maintenant fixé à Québec, 58 rue Saint-Louis. Monsieur le docteur ne s'occupe que du traitement des maladies d'yeux. Toutes opérations faites sur les yeux sans douleur.

Téléphone : 722. Heures de bureau : 9 heures à midi.

7 a - J. J. E. n. o.

L'Électeur des Tabernacles, d'abord fixés à vendredi, le 5 juin, ont été remis à lundi, le 8 du même mois.

A cette date, les conseillers de l'association devront se réunir à la chapelle St-Joseph de la Basilique, à 2,30 heures, et les membres, en général, sont convoqués le même jour pour trois heures et demie.

Prêtre à toutes les dames de l'Œuvre d'assister à cette importante assemblée.

Par ordre, EUGÉNIE TRU, Secrétaire.

État comparatif

Voici l'état comparatif de l'arrivée et du tonnage des vaisseaux océaniques, dans notre port depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au quatre de ce mois inclusivement :

Table with columns: VOILIERS, Diminution, Steamer océaniques arrivés dans notre port jusqu'à 4 juin, Diminution, STEAMERS ARRIVÉS DES PROVINCES MARITIMES, Diminution, Augment.

Bulletin maritime

Table with columns: NAVIGATION Océanique, Steamer arrivés à, venant de, Ligne Allan.

Le steamer Nova Scotia, parti de Liverpool pour Baltimore, est arrivé à Ste-Jean Terre-Neuve mercredi.

Le steamer Polynesian est arrivé de Montréal mercredi et a continué hier matin à 9 hrs. pour Liverpool.

Le steamer Toronto, parti de Liverpool le 24 mai, est arrivé dans notre port vendredi à 3 p. m. Après avoir déchargé sa cargaison de Québec, il a continué pour Montréal.

Mercredi, les steamers Grashbrook, venant de Hambourg, et Edith, de Sydney, sont passés en route pour Montréal. Les steamers Warwick, Dracon et Dunmore, venant de Montréal, ont pris la mer mercredi.

Le steamer Thames, capt. Bernier, est parti de Sydney le 2 du courant, en destination de Montréal.

La barque Ermine venant de Sydney avec une cargaison de charbon est arrivée dans notre port à la remorque du Flora.

Le steamer Valetta est parti mercredi après-midi pour Sydney, sur lest.

Arrivées dans le port

SS. Toronto, Daries, Liverpool, mai 24, Wm. M. Macpherson, cargaison générale. — Edith, Sydney, C. B. pour Montréal, charbon.

Crusoe, Burmeister, Hambourg, mai 13, Wm. M. Macpherson, pour Montréal. — Otter, May, Natashquan, etc., A. Fraser & Co, poissons.

Barque Ermine, Schanke, Cow Bay, CB, George Paterson, charbon. — Frimys, Linné, Rio Janeiro, avril 3, D'bell, Beckett & Co, lest.

Acquittés

3 juin. SS. Polynesian, McDougall, Liverpool, Allan, Rae & Co. — Acadian, Mylius, Norfolk, Va, Allan, Rae & Co. — Otter, May, Natashquan, A. Fraser & Co.

Barque Louise Jensen, Conwaw, The McArthur Bros Co.

DOUANE

Le montant perçu le 3 juin est de \$3,744.71

HEURES DE LA MARÉE

Table with columns: Juin, Matin, Soir.

PHASES DE LA LUNE

Nouvelle lune, samedi le 6 juin à 11.31 h. m.

DECES

PELLETIER — A Saint-Joseph de Lévis, village Lauzon, est décédé, le 4 du courant, David F. Pelletier, pilote, à l'âge de 39 ans.

Les funérailles auront lieu samedi, le 6 du courant, à 8 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRASER — A la Haute-Ville, le 2 du courant, à l'âge de 24 ans, est décédé Marie-Olympe Fraser.

Les funérailles auront lieu demain le 5 à la Basilique, à 9 heures.

Départ de la maison mortuaire, No 25 rue Ste Angèle, à 9 heures précises.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Honore Roy

NO. 115 Rue St-Joseph, St-Roch

M. HONORE ROY remercie ses amis et le public en général du généreux patronage qu'on a bien voulu lui accorder depuis 25 ans et espère qu'on voudra bien lui continuer le patronage qu'on lui a accordé jusqu'à présent. Il fera tout ce qu'il sera possible pour donner pleine et entière satisfaction aux clients comme par le passé, il profite aussi de cette occasion pour les informer, que depuis l'incendie dont il vient d'être victime il a transporté son atelier au No 115, rue St-Joseph, St-Roch.

Les personnes qui ont l'habitude de se faire faire des robes avant l'hiver devraient se présenter au nouvel atelier de M. Honore Roy, 115 rue St-Joseph, Québec, 23 mai — E. J. m.

UNE GRANDE SOIRÉE

Pour aider au monument à être érigé à la mémoire de f. n. le major Short et du sergent d'état major Wallick, aura lieu :

L'Académie de Musique VENDREDI LE 5 JUIN 1891

Sous le patronage distingué de Son Excellence le gouverneur-général et Lady Stanley de Preston et Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province et Madame Angers.

PROGRAMME

- Overture — Der Koenig Lieutenant — Fanfare de la Batterie B.
Chanson — M. Lamontagne
Musique instrumentale : Andante et Allegro, premier mouvement, etc.
Symphonie en 3 parties, etc.
Régiment de l'Œuvre
Méditation — Une Dame
Ladies Drill
Physical Drill
Exercice du sabre — Ecole Royale de Cavalerie
Exercice à la baïonnette — Cadets de l'Œuvre
Militaire Royale
Artillerie royale canadienne
du canon — Artillerie royale canadienne
Accompagnement par la Fanfare de la Batterie.

VENTE IMPORTANTE

Dans l'affaire de FRS. BOURGOING De Tadoussac

AVIS est par le présent donné que J. E. DUBÉ le 11 JUIN 1891, à Tadoussac, à 9 heures, a mis au concours par vente privée ou par enchère publique la liquidation de la faillite de l'actif appartenant à cette succession, savoir :

10. Un lot de terre connu sous le No. 3 du 1er rang du canton Albert en la paroisse de Saguenay ; tel que le dit lot de terre se possédant librement, sans constructions, dépendances, etc.
20. Un moulin à sécher situé sur un lot de terre connu sous le No. 25, dans le canton Albert, Saguenay. (Le dit moulin pourra se vendre séparément du terrain.)

30. Un emplacement situé dans les limites du village de Tadoussac étant partie du lot numéro deux du bloc F, avec maison dessus construite, ornements et dépendances, etc.
40. Divers autres effets.

Les conditions seront données le jour de la vente. La vente aura lieu à Tadoussac à la date et heures mentionnées.

N. MATTE, Curateur, L'Union Nationale, 75 rue St-Joseph, Québec, 23 mai — E. J. m.

Soumissions demandées

Dans l'affaire de TURCOTTE & MENARD Imprimeurs de Québec, Québec, 23 mai — E. J. m.

Chance Offerte

LA CI-DEVANT MAISON SOCIALE HARDY & BROLET, marchands épiciers se trouvant dans l'état de faillite, ont décidé de vendre tout ce qui leur appartient, savoir :

Le magasin à louer, le magasin de commerce, le magasin de meubles, le magasin de vêtements, le magasin de chaussures, le magasin de bonneterie, le magasin de lingerie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie, le magasin de papeterie, le magasin de livres, le magasin de jouets, le magasin de jouvaux, le magasin de légumes, le magasin de fruits, le magasin de conserves, le magasin de vins, le magasin de spiritueux, le magasin de parfums, le magasin de cosmétiques, le magasin de modes, le magasin de lingerie, le magasin de bonneterie

Maison Nouvelle a St-Roch

FORTIER, ROYER & BELLEAU

Aux fins d'associer leur commerce sur des bases plus solides, la maison Fortier & Royer, a été associée M. Honoré Belleau, ci-devant membre du syndicat de Québec.

L'UNION FAIT LA FORCE

Nous avons un bon capitaine; nous unissons notre travail; nous désirons unir à nos efforts une part du patronage du public et notre succès est assuré.

Nous avons fait des sacrifices pour rendre notre magasin propre, commode et attrayant. Notre stock est complet, tout neuf. Pas de jour hors de mode, ni stock fait dans les derniers jours.

Un tailleur expérimenté attaché à l'établissement.

Une modiste pour chapeliers.

Un staff de commis d'expérience dont le plus grand désir est d'être utile à la pratique.

Nous avons pourvu au renouvellement de toilettes de maison en organisant un département complet de fourniture de maison.

Tapis de toutes les qualités, Prelards dans toutes les

largeurs, Poies de toutes couleurs et de tout

prix, Rideaux, Matras, Portières etc., etc

Ce département étant entre les mains d'un commis d'expérience fournit toute

variété d'un succès complet de satisfaction.

Couchettes en fer, Matelas de laine et le tout au

complet

Importés directement dans tous les prix et toutes grandeurs.

Tous les départements en général soit de toilettes ou de marchandises domestiques sont fournis avec un soin minutieux.

Nous avons garantis les plus bas du marché.

Nous attendons respectueusement le plaisir d'une visite que nous vous promettons être à votre avantage.

Fortier, Royer & Belleau

203 Rue Saint-Joseph

Le Vin d'Oporto

DES INVALIDES

LE VIN DE LA PRÉSENTE CERTIFIÉ QUE J'AI

analysé avec soin et que j'ai constaté qu'il

possède les qualités d'un vin d'Oporto

de première qualité, et qu'il est d'un

usage très agréable.

CHATELAIN R. CASSEL, F. G. S. F. C. B.

Analyste public pour les parades de Kensington et

de Québec, agréé par le Conseil de la Société

des analystes publics et du Conseil de l'Institut

Sanitaire.

Chaque bouteille porte le nom des

expéditeurs

Clode & Baker, Operio

Prix \$1.25 le Pot, \$14 la Caisse

Demandez-le à votre épicerie ou au

marchand de vin

— EN GROS CHEZ —

Whitehead & Turner

QUEBEC

Quebec, 30 mars - E. J.

J. ERNEST LEPAGE

MAGASIN DE

Tabacs, Cigares, Cigarettes

Pipes, etc.

Dépôt d'Eau Minérale St-Léon

Dépôt de Journaux, etc.

RAFRACHISSEMENTS,

Etc., Etc.

14, Rue St-Georges

Faubourg St-Jean

15 mai - e j m

PHARMACIE

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE ACHETÉ VOS

graines de champs ou de jardin, ne faites pas

vos achats sans aller faire une visite à la Pharmacie

Dr A. Potvin & Cie

PHARMACIENS

80 - Rue Saint-Pierre - 30

BASE-VILLE, QUEBEC

Les graines de Trèfles Blancs et Rouges, Millet,

Orgeon, Poireau Ang., Carottes, Choux, Bêtes,

Choux de Saint-Navel, Rabais etc., etc., sont

toujours garantis frais, et

à Québec, 9 mai - E. J.

M. VENTIERE NICOL

NO. 264 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

QUEBEC

TOUS LES COULS, TOUTES LES COULEURS, TOUTS LES PRIX

ET POUR TOUTS LES AGES

CHAPEAUX NOUVEAUX

Tout un stock de CHAPEAUX EN FEUTRE

LES PILULES DE RACICOT

enlèvent les boutons

Quel que soit le purgatif les PILEULES MAGI-

ques de J. E. P. RACICOT, on peut être cer-

tain de faire disparaître tout en douceur et en

rapidité, les boutons, les pustules, les plus jolis

et les plus dangereux, qui défigurent le visage.

Ces pilules ont été prescrites dans la "Médicine"

et sont recommandées par les plus célèbres

docteurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre,

de Belgique, de Hollande, de Suède, de Danemark,

de Russie, de Prusse, de Hongrie, de Bohême,

de Pologne, de Portugal, de Espagne, de Italie,

de Grèce, de Turquie, de Perse, de Chine, de

Japon, de Corée, de Sibirie, de Russie, de

Amérique, de Mexique, de Brésil, de Chili,

de Pérou, de Bolivie, de Paraguay, de Uruguay,

de Argentine, de Chili, de Brésil, de

Amérique, de Mexique, de Brésil, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

Brésil, de Mexique, de Amérique, de

Chili, de Pérou, de Bolivie, de Paraguay,

de Uruguay, de Argentine, de Chili, de

lequel, dit-il, lui a été raconté par un membre qui ne demeure pas à trois cents lieues de Toronto. Il paraît que les jeunes filles de ce monsieur, qui comprennent le français au nombre de leurs agréments, lors d'un voyage à Paris, se virent forcées de demander à leur père de leur procurer un interprète car elles se trouvaient incapables de comprendre les Français eux-mêmes. M. Evrard tance vertement M. Campbell, d'Algonia, le second de la motion, et averti comtesse qu'advenue une élection dans son district il le trouvera là. Il a aussi fait une sortie vigoureuse contre M.M. Clancy et White, qui, dit-il, ont répété, dans leurs propres collèges électoraux, la politique étroite et bigote de leur leader.

Chambre des Communes

7ème PARLEMENT—1ère SESSION VINGT-TROISIÈME SÉANCE

Ottawa, 4 juin 1891. M. BARRON dépose un bill pour modifier de nouveau l'acte du cens électoral.

Sir JOHN THOMPSON dit qu'il sera prêt dans quelques jours à répondre à la question de sir Donald Smith, au sujet des intentions du gouvernement concernant l'augmentation du traitement des juges.

En réponse à M. McMillan, M. HAGGART dit que le gouvernement n'a ni l'intention ni le désir de faire des expériences de la forme expérimentale d'Ottawa. Ces élections ont été placées là pour les fins décrites dans la correspondance à ce sujet. En réponse à M. Lavergne, sir HECTOR LANGEVIN dit que son département n'a pas envoyé d'ingénieurs pour visiter les améliorations commencentées il y a quelques années dans la rivière Noire, comté de Drummond.

En réponse à M. Choquette, M. MACKENZIE BOEIL dit que M. MacKenzie, de St-Michel, a été désigné comme employé de l'intercolonial, pour être servi de langage insultant à l'adresse d'un de ses supérieurs.

En réponse à M. McMillan, M. HAGGART dit que le gouvernement a été informé des faits en rapport avec la saisie illégale de boisons faite par M. Eugène Hammond, mais le gouvernement n'est pas responsable d'actes commis sans son instruction. Le nommé Lamonde a les tribunaux pour se faire indemniser des dommages que le dit Hammond peut lui avoir faits.

M. McMULLEN rappelle l'attention du gouvernement sur la nécessité de faire certains changements dans les règlements de la quarantaine, en vue de favoriser la vente des moutons canadiens aux États-Unis.

M. HAGGART dit que le gouvernement a déjà commencé à occuper de cette question et aussitôt que les renseignements nécessaires seront obtenus, le gouvernement agira immédiatement.

M. FOSTER annonce qu'il ne proposera pas le discours du budget demain.

M. LANGELLIER et LAVERGNE se plaignent d'avoir été accusés à tort avant-hier soir, par M. Taylor, d'avoir voté alors qu'ils avaient pairé. Ils disent que leurs noms avaient été pairés pour jusqu'à la séance de l'après-midi seulement et le vote a été pris à la séance du soir.

M. CHARLTON propose la douzième lecture de son bill relatif à la destruction de la mouche observée dans le comté de Saint-Jean. Par son bill, M. Charlton veut empêcher la circulation des chemins de fer le dimanche, les voyages en bateaux à vapeur, les parties de pêche, de chasse, etc.

Sir JOHN THOMPSON admet le principe du bill. Il dit que le gouvernement provincial et des municipalités ont déjà passé des lois presque aussi strictes que celle de M. Charlton. Il propose qu'après avoir subi sa deuxième lecture, le bill soit soumis à un comité spécial en vue d'examiner ses lois et d'étudier les pouvoirs du gouvernement relativement à la législation proposée.

Adopté. A 6 heures la séance est suspendue.

(Séance du soir)

M. EDGAR propose la deuxième lecture de son bill.

M. Edgar dit que le but de son bill est de faire cesser cette anomalie qui permet à un homme qui a des propriétés dans plusieurs circonscriptions électoraux de voter dans toutes les circonscriptions, tandis qu'un autre propriétaire dont les propriétés sont toutes situées dans la même comté, n'a qu'un seul vote. M. Edgar veut faire reconnaître le principe qu'une personne ne peut enregistrer son vote que dans un seul comté, celui où il a sa résidence.

Sir JOHN THOMPSON combat le bill de M. Edgar. Ce serait une injustice à l'égard de ceux qui ont acquis des biens dans différentes parties du pays, et qui n'auraient pas le droit de choisir ceux qui doivent représenter en parlement ces localités. Sir John Thompson propose que la deuxième lecture du bill n'ait lieu que dans 6 mois.

M. CHOQUETTE dit que le bill de M. Edgar serait une réforme désirable, parce qu'il aurait pour effet d'empêcher le transport d'électeurs d'un comté à l'autre sur la voie de l'intercolonial à chaque élection générale. Un nombre extraordinaire de partisans du gouvernement voyagent sur cette voie, et il est impossible aux électeurs libéraux d'avoir accès sur ces trains spéciaux cette journée-là.

M. DUPONT défend le loi du cens électoral et dit qu'elle est basée sur un principe sain, celui de la propriété.

M. AMYOT dit qu'il est ennuyé de ces insinuations continuelles à l'adresse de la loi électorale de Québec. Il dit que cette loi enlève avec raison le droit de voter aux employés salariés des gouvernements.

A onze heures, les députés sont appelés à voter sur l'amendement de sir John Thompson.

Voici le résultat du vote :

Pour.—MM. Adams, Baker, Barnard, Bergeron, Bergin, Bowell, Burnham, Burns, Cameron (Inverness), Carnahan, Carpenter, Caron (sir Adolphe), Chapleau, Cleveland, Coatsworth, Cochrane, Cockburn, Corbould, Corby, Costigan, Curran, Daly, Daoust, Davin, Davis, Denison, Desaulniers, Desjardins (Hochelaga), Desjardins (Ottawa), Dickey, Dugas, Dupont, Dyar, Earle, Fairbairn, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Rouffroy), Foster, Fréchette, Gillies, Girouard, Gordon, Haggart, Hazen, Henderson, Hodgins, Hutchins, Ingram, Ives, Jamieson, Kaulbach, Kenny, Kirkpatrick, Langevin, La Rivière, Léger, Lippé, Macdonald (King), Macdonald (Algonia), Macdonald, Mackintosh, McAllister, McCarthy, McDonald (Victoria), MacDougall (Picton), MacDougall (Cap-Breton), McKay, McLean, McLennan, McNeill, Madill, Mara, Marshall, Masson, Miller, Mills (Annapolis), Monette, Monette, Montague, Patterson (Chatham), Pettit, Pons, Putsman, Reid, Robillard, Roome, Ross (Dundas), Ross (Lagar), Savard, Skir-

ner, Smith (sir Donald), Sproule, Stairs, Stevenson, Temple, Thompson (sir John), Tidale, Tupper, Tyrwhit, Vaillancourt, Wallace, Waldon, White (Cardwell), White (Shelburne), Wilnot, Wood (Brookville), Wood (Westmoreland)—109.

Contre.—MM. Allan, Allison, Amyot, Armstrong, Bain, Beausoleil, Béchar, Beith, Bernier, Borden, Bourassa, Bouwers, Bowman, Brodeur, Brown (Châteauguay), Brown (Monck), Cameron (Huron), Campbell, Cartwright (sir Richard), Casey, Charlton, Choquette, Christie, Colter, Davidson, Davies, Dawson, Delisle, Devlin, Edgar, Featherston, Flint, Forbes, Fraser, Frémont, Gauthier, Geoffroy, German, Gibson, Gilmore, Gribout, Griève, Guay, Hargrart, Harwood, Innes, King, Landier, Langlois, Laurier, Lavergne, Leduc, Lévesque, Lister, McDonald (Huron), McGregor, McMillan, McMullen, Mignault, Mills (Bothwell), Mousseau, Mullock, Paterson (Brant), Perry, Rider, Rinfret, Rowand, Sanborn, Scriver, Semple, Somerville, Spohn, Sutherland, Trow, Trux, Watson, Welsh, Yeo—77.

Les crédits supplémentaires sont déposés sur le bureau de la Chambre. A onze heures vingt-cinq la Chambre s'ajourne à demain.

Comité des privilèges et élections

L'AFFAIRE TARTE-MCGREAVY

Continuation de l'enquête

Quelques documents produits

Martin Connolly toujours introuvable

(Dépêche spéciale à L'Express)

Ottawa, 4 juin.—La séance s'ouvre à 10 h. 40.

M. Geoffroy, avocat de M. Tarte, est présent.

Lecture des minutes de la dernière séance.

Le président dit qu'il a reçu de nouvelles des détectives à la recherche de Martin P. Connolly, mais il ne croit pas qu'il soit à propos de rendre ses informations publiques maintenant.

En réponse à M. Amyot, M. Ferguson dit que depuis hier les livres ne sont pas dans une caisse barrée à clef dans la chambre voisine, et M. Michael Connolly a la clef en sa possession.

M. Edgar demande si les livres sont maintenant en la possession du comité et si tous les membres du comité peuvent y avoir accès et les examiner.

M. Ferguson dit que le témoin est prêt à ouvrir les livres lui-même et à montrer aux membres du comité toutes les entrées qui peuvent se rapporter à l'enquête; le témoin n'a pas écrit pas plus de plus que cela. Il ne consentira pas à se départir de la possession de ses livres.

M. Tarte demande à M. Michael Connolly sera le seul témoin qui pourra être examiné en rapport avec les livres et les examiner. S'il est impossible à d'autres témoins qui seront examinés de regarder dans les livres, l'enquête devient inutile.

M. Choquette demande à examiner lui-même les deux livres de caisse pour voir s'il ne trouve pas dans les années 1883, 1884, 1885 une certaine entrée de \$25,000.

Le témoin apporte les livres.

M. Choquette demande au témoin de lui passer les livres.

Le témoin refuse. Sir John Thompson propose qu'un sous-comité soit nommé pour faire rapport à la chambre au sujet du refus du témoin. Ce comité devra se composer de MM. Mills, Chapleau, Langellier, Thompson et Girouard.

En réponse à M. Montclair, le témoin dit qu'il laissera examiner les livres par les membres du comité, pourvu que ces livres restent près de lui et sous sa vue. Il y a certaines pages de comptes non réglés qu'il refusera de laisser voir, parce qu'elles n'ont pas de rapport avec l'enquête et que le témoin n'est pas prêt à laisser voir ses comptes et affaires par d'autres entrepreneurs publics qui sont dans la chambre ou par leurs amis qui sont membres du comité.

La motion de sir John Thompson est adoptée et le témoin se retire avec ses livres.

M. Gobeil est appelé en témoignage.

Le témoin produit une lettre de M. John Gallagher du 16 mai 1883, adressée au département des Travaux publics, à Ottawa.

Par cette lettre, M. Gallagher demande à retirer sa soumission et que son chèque lui soit remis.

M. Geoffroy demande de produire une lettre du 9 juin 1883, écrite par monsieur Innis, secrétaire du département des Travaux publics, à monsieur H. Verret, secrétaire de la Commission du hâvre.

Le témoin produit la lettre. Par cette lettre, monsieur Innis dit qu'un ordre en conseil permet à monsieur Gallagher de retirer sa soumission, et il lui envoie son chèque.

M. Gobeil produit les lettres de monsieur Perley sur les soumissions du "cross wall" et les lettres officielles des entrepreneurs en rapport avec ces soumissions.

M. Gobeil produit l'ordre en conseil du 30 mai 1883 qui autorise le département des Travaux publics à remettre la soumission et le chèque de monsieur Gallagher.

M. Gobeil produit aussi une lettre de monsieur Innis, même date, adressée à monsieur H. Verret lui annonçant que la soumission Larkin et Connolly est acceptée.

M. Gobeil produit un télégramme du 23 mars 1883, adressé de Québec par sir Hector Langevin à monsieur G. K. Baily, à Ottawa, disant ceci : "Send to Québec par courriers commissions, plans et spécifications about cross wall, with letter asking their opinion thereon. Do that at once."

Le témoin produit aussi tous les plans et spécifications et soumissions en rapport avec le bassin de radoub d'Esquimaux, aussi une lettre de M. Innis à MM. Larkin et Connolly leur demandant de faire un dépôt supplémentaire de \$11,000 pour compléter celui de \$76,000, avant que le contrat puisse être signé avec eux pour les travaux d'Esquimaux.

Le témoin ne trouve pas la lettre de M. McGreevy, à la date du 9 septembre 1884, adressée au département des Travaux publics, ni la lettre de M. H. F. Perley, vers la même date, adressée à Thomas McGreevy.

Le témoin produit une lettre de M. Baskerville, à cet effet, adressée le 20 septembre 1884, adressée au département des Travaux publics, lui demandant de vouloir bien changer la nature de certains travaux.

Rapport de M. Perley en faveur du changement demandé par MM. Baskerville. Ce changement réduirait le coût des travaux de \$63,000.

Lettre de M. Baskerville à sir Hector Langevin de vouloir bien accéder à ce que MM. Baskerville et Cie. Au bas de

cette lettre, sir Hector Langevin a mis une note pour son secrétaire disant : "Practically inform him that new tenders have been called for." Lettre du 6 octobre 1884 à MM. Starrs et O'Hanly, leur demandant de "s'associer avec des hommes qui ont des moyens pécuniaires suffisants pour entreprendre les travaux."

Ordre en conseil du 25 octobre 1884, permettant à MM. Starrs et O'Hanly de retirer leur soumission vu quelle est trop basse et qu'ils seront incapables de terminer les travaux et recommandant d'accorder le contrat à MM. Larkin et Connolly.

Voici quelques-unes des lettres produites :

Département des Travaux publics, Ottawa, 7 octobre 1884.

Messieurs,

Au sujet de votre commission pour l'achèvement des Travaux d'Esquimaux, j'ai reçu instruction de l'honorable ministre des Travaux publics de vous informer qu'il vous accorde jusqu'à samedi prochain, à 11 heures du matin, pour vous permettre de rendre votre position financière meilleure en vous associant avec quelqu'un fort en finances (financially strong) et le ministre espère que vous lui ferez connaître à la date ci-haut désignée le nom de cette personne et si vous serez prêts alors à signer le contrat pour l'exécution des travaux.

F. H. INNIS.

MM. Starrs et O'Hanly.

Ottawa, 10 octobre 1884.

T. H. ENNIS, ECR.

Sec. Dep. T. P.

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 7 courant. En réponse nous dirons d'abord qu'après avoir considéré votre proposition de nous associer avec un autre entrepreneur, nous sommes d'opinion que nous possédons nous-mêmes des moyens pécuniaires suffisants et que nous serons en position de remplir notre contrat à la satisfaction du gouvernement sans l'assistance d'un autre entrepreneur nous serons prêts à signer le contrat lundi et faire le dépôt requis.

Voilà.

STARRS & O'HANLY

Copie certifiée d'un rapport du Conseil Privé le 25 octobre 1884.

Sur un mémorandum du ministre des Travaux publics en date du 24 octobre, 1884, soumission par MM. Starrs et O'Hanly dont la soumission pour l'achèvement du bassin à Esquimaux a été acceptée par ordre en conseil du 16 octobre courant, ont aujourd'hui par lettre signifié qu'ils ont fait des erreurs dans leur soumission et que leurs prix sont généralement trop bas. En conséquence il ne serait pas prudent pour eux de prendre le contrat, et ils demandent qu'il leur soit permis de retirer leur soumission et que leur dépôt leur soit remis.

Le ministre des Travaux publics dit que l'ingénieur en chef de son département a fait un rapport à l'effet que la soumission de MM. Starrs et O'Hanly était trop basse et que l'ouvrage ne pouvait pas être exécuté pour le prix qu'ils demandaient; que les prix pour la maçonnerie et le ciment, les deux principaux items, étaient si bas qu'ils courraient à peine le prix de la pierre, et qu'il est évident que MM. Starrs et O'Hanly ont commis des erreurs sérieuses dans leurs soumissions à propos de ces items. En conséquence, le ministre des Travaux publics recommande que MM. Starrs et O'Hanly aient la permission de retirer leur soumission et que leur dépôt sera remis, et que le contrat soit accordé à MM. Larkin et Connolly, dont la soumission est de \$374,569, et le ciment est employé pour le remplissage, et \$403,373, c'est de la pierre. Le comité soumet ces considérations à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. MCGEE,

Greffier du Conseil privé.

—Au dernier caucus libéral, M. le Dr Guay, député de Lévis, a accepté, sur les instances de M. Laurier, la charge de whip du parti libéral, qui lui avait déjà été offerte au commencement de la session.

A 1 heure le comité s'ajourne à demain.

LA SITUATION

CE QUE L'ON EN DIT SUR TOUS LES POINTS DU PAYS

A OTTAWA

La dépêche de M. Tarte au *Canadien*, hier matin, était d'un intérêt piquant. Le voici en son entier :

"Ottawa, 3 juin.—Il se forme déjà des factions intéressantes à étudier.

La grande majorité du parti conservateur est sympathique à sir John Thompson comme chef du prochain gouvernement, mais un certain nombre de députés du Haut-Canada semblent disposés à éviter son accession aux affaires, s'ils le peuvent, vu sa foi religieuse et aussi à cause de certaines ambitions auxquelles il ne se prêterait pas.

M. McLeod, de St-Jean, N. B., un ancien chef libéral rallié au gouvernement, ne dédaignerait pas, dit-on, de succéder à sir John Thompson dans le cabinet. Il favoriserait en conséquence une combinaison dont sir John ne ferait pas partie. M. Weldon aurait une ambition analogue.

M. Girouard, député de Jacques-Cartier, serait peut-être un esprit dirigeant dans une combinaison dont sir Hector Langevin serait le premier. M. Chapleau serait alors mis de côté.

M. Daly, de Solkirk, a les deux yeux ouverts sur les chances d'être le représentant de l'Ouest dans le prochain gouvernement.

Sir A. P. Caron favorise, assure-t-on, sir Hector Langevin, bien qu'il ne refuserait pas, je suppose, de servir sous sir John Thompson.

M. Adams, dont le frère, courtier à New-York, est l'agent de M. Thomas McGreevy aux États-Unis, dit-on, est député de Northumberland et croit qu'il a autant de droits qu'un autre.

Bref, des groupes nombreux se forment et s'affirment, et le futur gouvernement pourrait fort bien être tout autre chose que ce que nous supposons. Il n'y a rien à faire que d'attendre.

L'opposition paraît très calme et résolu à surveiller de près les événements. Elle a eu un caucus hier. Ses délibérations n'ont pas transpiré. J'ai l'impression que l'actif député de Lévis, M. le docteur Guay, a été nommé l'un des whips du parti libéral.

Au comité des privilèges et élections ce matin, nous avons eu une scène pécuniaire, mais pleine d'enseignements. Vous savez que Martin P. Connolly, le teneur de livres des Con

les quatre ou cinq derniers jours—parti pour un monde meilleur, vous comprendrez.

Ce matin, Michael Connolly a comparu avec quelques livres, mais il a refusé de les laisser sous le contrôle du comité. Il a carrément dit qu'il ne permettrait à personne de toucher à ces livres ou d'en faire l'examen.

Il a juré ne rien connaître lui-même des livres, n'y avoir jamais fait aucune entrée, mais ne connaissant rien il est prêt à être examiné. L'homme qui a fait les entrées, Martin P. Connolly, est des lieux inconnus. Appelé à Kingston par des dépêches de Michael et Nicholas Connolly, il s'est éclipcé.

Sir John Thompson a fait une motion pour faire rapport à la chambre sur la conduite de Michael Connolly. La motion sera discutée demain en comité.

Je ne serais pas surpris si nous étions ici pour six mois. Le plan de quelques-uns est manifestement d'empêcher par des délais de tous genres le comité de finir ses travaux cette année.

Je vous tiendrai au courant demain.

Martin P. Connolly est perdu, d'ici à nouvel ordre.

Il y a beaucoup de papiers perdus aussi dans le département des Travaux publics, et ce qui paraît le plus curieux, c'est que sir Hector Langevin n'a pu encore trouver la correspondance en rapport avec le bassin de radoub de Kingston, dont les intimes de MM. Thomas McGreevy, Michael et Nicholas Connolly ont eu le contrat. Et ce n'est que le ministre est très occupé de ce temps-ci à préparer le futur gouvernement.

Vous constaterez bientôt aussi que le ministre et ses officiers ont la mémoire courte et la main malheureuse en d'autres occasions.

Avez-vous vu Martin P. Connolly dans les environs de Québec ?

Avez-vous lu la lettre de Thomas McGreevy, dans laquelle il dit qu'il ne faut pas mettre des noms français sur les listes électorales ?

La dernière nouvelle est que sir Hector Langevin a pardonné à sir Adolphe Caron ses péchés d'omission et de commission, et que, si sir Hector est appelé, le nom de la Mitico gardera son portefeuille.

Les chefs de l'opposition refusent de dire qui ils aimeraient à voir chef du futur gouvernement.

Sir Hector Langevin a été mandé deux fois aujourd'hui par le gouverneur général.

On assure que M. Chapleau recevra l'offre d'une chartre de haut commi saire à Washington et que M. Girouard sera appelé par sir Hector à lui succéder dans le cabinet.

l'absence de sir John A. Macdonald se fait sentir dans la conduite des affaires parlementaires.

La séance du comité des privilèges et élections, ce matin, a été une disgrâce pour la Chambre des Communes. Michael Connolly, tout comme son habit, a défilé le comité de toucher aux livres que le comité venait de prendre sous son contrôle. Et finalement, il est parti avec son bagage."

Ottawa, 3 juin.—Après l'état du premier ministre mourant, dit l'*Evening Journal* (tory), ce que l'on discute le plus dans les couloirs du parlement, c'est le choix de son successeur. Une section du parti conservateur est désireuse que ce soit sir Charles Tupper; l'autre fait valoir son nom et l'invocant le droit de sir John Thompson. Un conservateur important lit ce matin :

"Il nous faut, sir John Thompson. Il est jeune, vigoureux, remarquablement habile et pur-dessus tout honnête. Il n'est entaché d'aucune faute politique passée. Les provinces maritimes et les conservateurs canadiens n'auraient unanimes à l'acclamer.

—Que dirait-on à Ontario ?

—Vous voulez dire que sir John Thompson est catholique. Je ne crois pas que cela fasse la moindre différence. Dans tous les cas le programme, tel que je le comprends, est de faire entrer M. Meredith avec lui. On sent que M. Meredith est nécessaire dans le cabinet fédéral. Il est temps que quelques-uns des anciens ministres se retirent et qu'on y introduise un élément nouveau. M. Meredith devrait obtenir un siège dans le cabinet et se présenter à Kingston. Il pourrait conduire le parti dans Ontario et nous sommes convaincus que cette coalition aplaîrait toutes les dissentiments. Dans tous les cas, il nous faut sir John Thompson, et nous l'avons."

Que ce soit sir Charles Tupper ou sir John Thompson qui soit définitivement choisi, il est probable que M. Abbott sera appelé à former un cabinet provisoire."

Le *Journal* publie aussi la dépêche suivante :

"Montréal, 2 juin.—On annonce de sources autorisées qu'advenant la mort de sir John, un cabinet Tupper-Langevin sera formé et que M. Chapleau obtiendra le portefeuille des chemins de fer. Sir Hector deviendrait lieutenant-gouverneur de Québec, M. Oulmet, ministre de la milice, sir A. P. Caron haut commissaire à Londres et sir John Thompson ministre de la Justice.

On affirme même que sir John Thompson refusera un portefeuille, étant désireux de redevenir juge.

Un politicien canadien-français important prétend d'autre part que le nouveau cabinet se composera comme suit :

Premier et ministre de la Justice, sir John Thompson;

Chemin de fer, M. Chapleau;

Travaux publics, M. Kirkpatrick;

Président du conseil, M. Ives;

Leader du Sénat, M. Angers.

Les autres portefeuilles ne seront pas changés, sir Charles Tupper restera à Londres.

A TORONTO

CE QUE DIT LE "GLOBE"

"Il est généralement admis ce soir dans les cercles conservateurs que la question du successeur du premier ministre est une affaire réglée. L'arrangement est à peu de chose près celui rapporté dans les dépêches. Jusqu'à la clôture de la session, M. Abbott agira comme premier ministre, et sir John Thompson comme leader de la Chambre des Communes. M. Carling et peut-être M. Dewdney sortiront du cabinet, et le colonel Oulmet, M. Ives, M. Kirkpatrick et M. Clarke Walker se remplaceront. On peut ajouter à ce propos que le sénateur Laocote, maintenant président du Sénat, succèdera à feu sir A. A. Dorion comme juge en chef de la cour du Banc de la Reine à Québec. Sir Hector est désisté de toutes ses réclamations au droit de succession au poste de premier ministre, et pourra être satisfait si son parti ne l'abandonne pas après l'enquête McGreevy. Un des principaux députés du contingent conservateur d'Ontario s'est déclaré extrêmement mécontent de l'arrangement qui a été bécé. Il prétend que si les collègues électoraux avaient été consultés, sir Charles Tupper aurait indubitablement été nommé; mais des ambitions personnelles empêchant qu'il ne soit choisi par le cabinet ou par un caucus parlementaire.

taire. Ses chances ont graduellement diminué depuis que les conservateurs ont parlé d'occuper du choix d'un chef. Le parti conservateur, a-t-il dit, a été le parti d'un seul homme, et le chef, depuis, les difficultés actuelles devaient inévitablement arriver. Il admet cependant que sir John Thompson commande la majorité parmi les conservateurs du parlement."

A MONTREAL

(De notre correspondant particulier)

Montréal, 4 juin.—La zizanie commencent à régner ici dans les rangs des conservateurs et la guerre semble inévitable entre les organes de sir Hector et de M. Chapleau, le *Monde* et la *Presse*.

Ce soir, la *Presse* publie la dépêche suivante d'Ottawa, en caractères voyants, ce qui semble indiquer les plans de M. Chapleau. On sait que le correspondant de la *Presse* à la capitale est M. Nantol M. P. P.

"E. Le dépit de la rumeur mise en circulation par certains grands journaux que l'honorable M. Abbott serait appelé à former pour le temps de la session un cabinet qui resterait identiquement le même que celui de sir John A. Macdonald, nous croyons que sir John Thompson formera un ministère revêtu du caractère de permanence. Un de nos confrères très ingénieux, et trop entreprenant peut-être, va même jusqu'à donner le nom des ministres avec leurs fonctions respectives. Voici les changements qui seraient faits : sir John Thompson remplacerait sir John A. Macdonald, M. McCarthy remplacerait M. Carling, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers et l'honorable M. Oulmet auraient les places de sir Hector Langevin et de sir Adolphe Caron. M. Ives serait substitué à l'honorable M. Colby, l'honorable M. Kirkpatrick serait aussi fait ministre pour Ontario. La distribution des portefeuilles serait la suivante : sir John Thompson, premier ministre de la Justice; M. Howell, douanes; M. Costigan, revenu intérieur; M. Chapleau, chemins de fer; M. Foster, finances; M. Tupper, Marine et Pêcheries; M. Haggart, Postes; M. Dewdney, Intérieur; M. McCarthy, Travaux publics; M. Angers au Sénat, agriculture; M. Kirkpatrick, Milice; M. Oulmet, secrétaire d'Etat; M. Ives, président du conseil; M. Abbott et F. Smith, au Sénat, ministres sans portefeuilles. Notre confrère à qui nous laissons toute la responsabilité de son invention, ajoute que ces postes sont attribués à Spencer Wood et sir Adolphe Caron à Londres à titre de haut commissaire, sir Charles Tupper devant représenter le Canada à Washington. L'honorable M. Carling serait fait lieutenant-gouverneur d'Ontario."

Le *Monde* publie le paragraphe suivant en tête de ses colonnes :

"Le correspondant de la *Presse* à Ottawa se fait une étrange idée des devoirs de l'heure présente et de la décence qui convient à un journal conservateur."

L'OPINION DE LA "PATRIE"

On aimerait peut-être à connaître ce que la *Patrie* publie sur la situation politique actuelle.

"Il n'y a rien de nouveau, comme on le sait, à Paris. Nos gens de là-bas, comme disent les Canadiens en parlant de leurs anciens compatriotes, et comme nous pouvons dire à notre tour en parlant d'eux, "nos gens de Québec et de Montréal" doivent être satisfaits de la société parisienne : M. Mercier a rencontré dans tous les rangs l'accueil le plus sympathique. Mais nous devons déclarer de notre côté—dût ce sacrifice paraître outrepassant—que nous ne sommes pas moins ravis de l'attitude de l'honorable ministre. Dans une "fin de siècle" où les hommes d'Etat brillent si peu par la tenue, le ministre du Canada nous a paru un homme de bien, un homme d'Etat, un homme d'Etat qui a su se faire une réputation de dignité et de caractère qui doit sembler bien étrange à certains de nos parisiens. Invité à un banquet où abondaient les livres-penseurs, M. Mercier n'a-t-il pas tenu à honneur de rendre un éclatant hommage au clergé de la Nouvelle-France ! Cet acte de courage nous a profondément touchés. Les paroles de M. Mercier ont raisonné à notre oreille comme un écho de la voix de nos pères, alors que l'esprit révolutionnaire n'avait pas encore abâtardi la race française. Quel-que que nos colons algériens, par exemple, auraient jamais osé s'exprimer de la sorte et parler avec reconnaissance du drapeau blanc qui fut planté le 5 juillet 1830 sur la Kasbah d'Alger ?

C'est qu'il faut dire aussi que le colon canadien n'avait rien de commun avec certains émigrants français d'aujourd'hui."—Le *Monde* de Paris, 25 avril.

Afin de démontrer que la foi et l'esprit chrétien de M. Mercier ne sont pas ébranlés, malgré les diatribes du *Courrier*, je lui ferai cette citation :

"Il paraîtrait—je n'en suis sûr, mais on nous dit ces choses-là, là-bas—il paraîtrait qu'il m'en chasse les Jésuites; nous, nous leur restituons les biens qui leur ont été volés. On dit—je n'en suis pas encore sûr, mais ça se répète par chez nous—qu'il y a des maisons d'éducation religieuses qui sont fermées en Algérie. Cherchez, le gouvernement aide à leur construction et à leur maintien. C'est ainsi que vous